



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



**Convention ORT de la Métropole Rouen Normandie**

**OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE  
CONVENTION TERRITORIALE D'APPLICATION**

**pour les communes  
DUCLAIR et LE TRAIT**

**AVENANT N°1**

## **ENTRE**

### **La commune de Duclair**

Représentée par son maire Jean DELALANDRE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil municipal en date du 23 mai 2025,  
Ci-après désignée par « la Ville de Duclair » ou « Duclair » ;

### **La commune du Trait**

Représentée par son maire Patrick CALLAIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2025,  
Ci-après désignée par « la Ville du Trait » ou « Le Trait » ;

### **La Métropole Rouen Normandie**

Représentée par son président Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil métropolitain en date du 30 juin 2025,  
Ci-après désignée par « la Métropole » ;

D'une part,

## **ET**

### **L'État,**

Représenté par le préfet Jean-Benoît ALBERTINI,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

### **Le Département de la Seine-Maritime,**

Représenté par son président Bertrand BELLANGER autorisé à l'effet des présentes suivant délibération de la Commission permanente en date du 16 juin 2025,  
Ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Sommaire

Article 1 - Objet de l'avenant .....	4
Article 2 - Modification de la convention .....	4
Article 3 - Modification des annexes .....	4
Article 4 – Entrée en vigueur de l'avenant et durée de la convention .....	6

## Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant constitue la première modification à la convention territoriale d'application Petites Villes de Demain pour les communes de Duclair et Le Trait de l'opération de revitalisation de territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Cet avenant porte sur le périmètre du secteur d'intervention de l'ORT au Trait.

## Article 2 - Modification de la convention

Le présent avenant ajoute à l'article 4.1 *Les périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT* les modifications suivantes :

### « 4.1 Les périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT

« [...] Lors de la séance du 17 juin 2024, le Conseil métropolitain a approuvé la mise en place deux dispositifs d'aides financières spécifiques, cumulables et complémentaires, en faveur de la relance du dynamisme commercial, à destination des commerçants, artisans et professionnels de santé implantés au sein des périmètres d'intervention de l'ORT. Ces deux dispositifs sont une aide au loyer et une aide à la rénovation et à la mise aux normes et s'appliquent pour la commune du Trait à l'ensemble des locaux situés dans les deux secteurs d'intervention de l'ORT.

*Le périmètre du secteur d'intervention de l'ORT au Trait situé le plus au sud, dit secteur de renouvellement urbain, a pour limite ouest la rue du Maréchal Foch. Cette limite est décalée afin de prendre en compte les parcelles situées de part et d'autre de la rue du Maréchal Foch et permettre ainsi à l'ensemble des commerçants situés sur cet axe de pouvoir bénéficier de ces aides. »*

Les autres articles de la convention sont inchangés.

## Article 3 - Modification des annexes

*L'annexe 2 – Périmètres des secteurs d'intervention ORT* est modifiée.

Un plan délimitant le nouveau périmètre sur la commune du Trait remplace le plan initial.

Le plan délimitant le périmètre sur la commune de Duclair est inchangé.

Les autres annexes de la convention sont inchangées.



#### Article 4 – Entrée en vigueur de l'avenant et durée de la convention

L'entrée en vigueur de la modification est effective à la date de signature du présent avenant par l'ensemble des parties.

La durée de la convention reste la même, telle que définie dans la convention cadre, une durée de 6 ans, soit jusqu'au 10 février 2029.

Signé à **ROUEN**  
en 5 exemplaires,

le **20 OCT. 2025**

Le Maire du Trait,



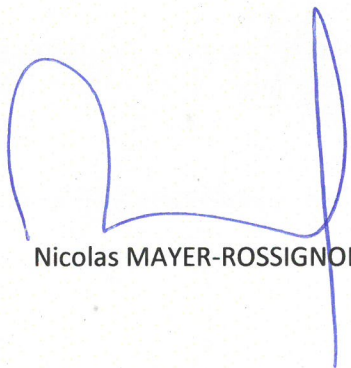
Patrick CALLAIS

Le Maire de Duclair,



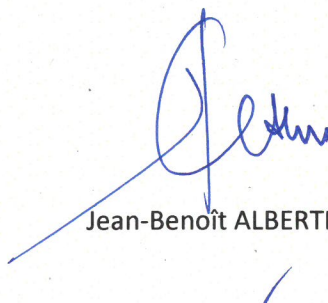
Jean DELALANDRE

Le Président de la Métropole Rouen  
Normandie,



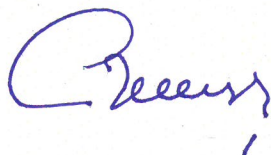
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Le Préfet de la Seine-Maritime,



Jean-Benoît ALBERTINI

Le Président du Département de la Seine-  
Maritime,



Bertrand BELLANGER